

Note explicative (annexe)

PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES (PEP)

La loi relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme impose aux assureurs-vie de vérifier si les personnes physiques sont des personnes politiquement exposées.

Les sociétés sont tenues par la loi de communiquer l'identité des éventuelles personnes politiquement exposées.

A. Personne politiquement exposée

On entend par *personne politiquement exposée*, une personne physique qui occupe ou a occupé pendant les 12 derniers mois une fonction publique importante et, notamment :

- les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement, les ministres et les secrétaires d'Etat ;
- les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires;
- les membres des organes dirigeants des partis politiques;
- les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions, y compris administratives, dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles;
- les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales;
- les ambassadeurs, les consuls, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées;
- les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques;
- les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein.

B. Membre de la famille d'une personne politiquement exposée

On entend par *membre de la famille* d'une personne politiquement exposée, une des personnes suivantes :

- le conjoint ou une personne considérée comme l'équivalent d'un conjoint;
- les enfants et leurs conjoints, ou les personnes considérées comme l'équivalent d'un conjoint;
- les parents.

MONUMENT ASSURANCE BELGIUM SA

Siège Social en Belgique
Boulevard du Roi Albert II 19
B-1210 Bruxelles
E-mail: info.be@monumentinsurance.com
RPM Bruxelles: 0478.291.162

Veillez envoyer toute correspondance à:
Monument Assurance Belgium SA
Boîte Postale 80200
B-1070 Anderlecht

Entreprise agréée par arrêté royal du 23/10/2002 sous le code administratif n° 1644 pour la branche 21 et branche 23 assurances-vie, branche 22 assurances nuptialité et natalité, branche 26 opérations de capitalisation et branche 1a accidents (sauf accidents du travail et maladies professionnelles)

www.monumentassurance.be

C. Personnes connues pour être étroitement associées à une personne politiquement exposée

On entend par *personnes connues pour être étroitement associées à une personne politiquement exposée*,

les personnes suivantes :

- les personnes physiques qui, conjointement avec une personne politiquement exposée, sont les bénéficiaires effectifs d'une société, de fiducies ou de trust, d'associations (internationales) sans but lucratif et des fondations ou de constructions juridiques similaires à des fiducies ou à des trusts, ou qui sont connues pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une personne politiquement exposée;
- les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une société, de fiducies ou de trust, d'associations (internationales) sans but lucratif et des fondations ou de constructions juridiques similaires à des fiducies ou à des trusts, connus pour avoir été créés, dans les faits, dans l'intérêt d'une personne politiquement exposée.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCAL (NIF/TIN)

A. Résidence fiscale

Par résidence fiscale, il faut en principe entendre le lieu où se situe votre domicile fiscal ou votre lieu de séjour habituel. Ces notions peuvent pourtant être interprétées différemment d'un pays à l'autre. En cas de doute, veuillez consulter votre conseiller fiscal ou les autorités fiscales de votre pays.

Monument Assurance Belgium ne donne aucun conseil ou avis sur la détermination de la résidence fiscale de ses clients.

Des circonstances particulières peuvent faire que vous êtes résident fiscal de plusieurs pays à la fois. Dans ce cas, le NIF est à compléter pour chacun des pays en question.

B. NIF

Le NIF (Numéro d'Identification Fiscale) est une suite unique de chiffres et/ou de lettres permettant d'identifier un contribuable. Les spécificités des NIF (structure, syntaxe, etc.) sont fixées par les administrations nationales.

Exemples de NIF:

France

Le NIF est composé de 13 chiffres. Le premier chiffre est un « 0 », un « 1 » ou un 2. Il est connu sous le nom de numéro fiscal de référence (ou numéro SPI : Simplification des Procédures d'Imposition). Il figure sur les documents suivants:

- déclaration préremplie d'impôt sur le revenu,
- avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière).

Pays-Bas

Le NIF est composé de 9 chiffres. Il figure sur les documents d'identité officiels suivants : passeport, carte d'identité, permis de conduire.

MONUMENT ASSURANCE BELGIUM NV

Maatschappelijke zetel in België
Koning Albert II - Laan 19
B-1210 Brussel
E-mail: info.be@monumentinsurance.com
RPR Brussel: 0478.291.162

Gelieve alle briefwisseling te zenden naar :
Monument Assurance Belgium NV
Postbus 80200
B-1070 Anderlecht

Onderneming toegelaten bij Koninklijk Besluit van 23/10/2002 onder codenummer 1644 voor tak 21 en tak 23 levensverzekeringen, tak 22 verzekeringen in verband met huwelijk en geboorte, tak 26 kapitalisatieverrichtingen en tak 1a ongevallen (behalve arbeidsongevallen en beroepsziekten)

www.monumentassurance.be